

CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 Septembre 2025
Tous nos commentaires et analyses

Conseil municipal de rentrée avec un ordre du jour allégé. Ce sera pour nous l'occasion de parler des deux derniers conseils municipaux qui n'ont pas fait l'objet du compte-rendu habituel. Mais rassurez-vous, vous n'avez pas perdu grand-chose. Toutefois nous reviendrons sur quelques points d'information et de commentaires dans les questions diverses.

Cependant, il nous apparaît nécessaire de faire un point sur l'actualité sociale et politique de notre pays car les impacts auprès de nos communes sont importants.

Depuis plusieurs mois, les gouvernements successifs avancent des plans d'austérité sanctionnés par des motions de censure. Prenant prétexte de la dette alors qu'ils en sont les principaux artisans : aides colossales aux grandes entreprises sans contrepartie qui sont allées alimenter le portefeuille des actionnaires, suppression de l'ISF etc. Alors que les grandes fortunes ont vu leur patrimoine exploser sous les présidences précédentes, la pauvreté n'a cessé de croître en France. Et dans le même temps, nous avons subi une attaque en règle contre les services publics notamment ceux de santé, d'éducation, de protection sociale, et un désengagement massif de l'Etat vers les collectivités locales. Ces politiques libérales ont des conséquences sociales désastreuses et un nième budget d'austérité ne ferait qu'accroître une situation déjà précaire pour bon nombre de personnes.

Au niveau de la commune, la réduction drastique des subventions fait craindre le pire pour la gestion communale qui est confrontée à des dépenses importantes en lien direct avec un patrimoine ancien et vieillissant.

Eglise St Maur : estimation des travaux 4M€,
réfection et mise aux normes de sécurité de la Raymondie (scénario minimaliste) 1,5 à 2M€,
mise en sécurité des falaises de Gluges, pas de chiffrages mais l'ardoise peut être lourde,
L'église de Murel avec la rénovation d'un toit en lauzes etc.

Si les aides et les subventions ne sont pas à la hauteur des besoins, la commune devra avoir un peu plus recours à l'emprunt. Les capacités d'emprunt sont directement liées à sa capacité à dégager des ressources nouvelles ou faire des économies sur les charges de fonctionnement. Comme nous l'avons maintes fois écrit, les ressources nouvelles ne peuvent se réduire à la vente du patrimoine existant (presbytère) ou en le transférant au privé avec des durées de concession inacceptables (ancien hospice). Nous reviendrons ultérieurement et plus largement sur ces sujets.

Analyse des points traités lors de ce conseil municipal :

— Fixation des tarifs pour les spectacles du festival de théâtre

Le Conseil municipal valide les tarifs suivants :

- Tarif unique individuel à partir de 15 ans : 10.00 €
- Tarif groupe à partir de 10 personnes : 8.00 €
- Gratuité pour les moins de 15 ans.

— Le conseil municipal valide un échange de parcelles en vue de **la régularisation de l'emprise du chemin rural de Les courtils à martel**. Il s'agit d'un point purement technique pour faciliter le passage et régulariser une situation de fait.

— Adhésion des communes de Bétaille et de Cressensac-Sarrazac au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne

Le conseil municipal valide l'adhésion des deux communes au syndicat des eaux.

Commentaire :

Nous sommes intervenus pour rappeler que la taille du syndicat des eaux est un sujet important. Avec vingt communes nous atteignons un seuil critique. En effet, l'interconnexion, la sécurisation, l'entretien demandent de nombreux investissements. Les vingt communes n'ont pas des réseaux de qualité identique et l'adhésion de nouvelles communes peut venir rebattre les priorités.

— Gestion d'emprunts liés au budget d'assainissement

Après la décision de transfert de la compétence assainissement au SMECMVD (Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne), restait en suspens la question des emprunts souscrits par la commune auprès de la banque Crédit Agricole.

Pour des questions bancaires, le SMECMVD ne peut reprendre les emprunts souscrits. C'est pourquoi les dits emprunts « regroupés et compactés » resteront dans les comptes de la commune qui assurera le paiement des échéances. En retour, le SMECMVD remboursera à la commune la part des annuités relative à l'ancien budget assainissement.

Le conseil municipal valide toutes les dispositions techniques liées à ces opérations comptables

— Acquisition de la parcelle cadastrée section n°49

Le conseil municipal valide l'achat de la parcelle cadastrée section AV n°49, d'une superficie de 10 470 m², appartenant à Mme Dethomas Denise pour la somme de **16 000 €**

Cette parcelle est située à côté du Parc Monti et classée en zone agricole, toutefois elle pourra être construite si la commune la déclare en réserve foncière.

— Modification de demande de subvention : Eglise Saint-Maur

Le maire informe le conseil que dans le cadre de l'étude diagnostic des couvertures de l'église Saint Maur, il est apparu un risque de rupture de plusieurs pièces de charpente de la nef.

Les travaux prévus par les architectes en charge de la maîtrise d'œuvre consistent dans un premier temps à alléger les charges pesant sur la charpente et les corniches de la nef, c'est-à-dire découvrir la totalité de la toiture. À cette fin, elle devra être préalablement recouverte par un chapiteau faisant office de toiture provisoire et permettant le déroulement des travaux à l'abri des intempéries.

La mission complète de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de ces travaux a été confiée au groupement d'architectes du patrimoine Bruno Morin Sylvie Rapp pour un montant de 43 200 €.

Le conseil municipal valide la demande de subventions auprès de la DRAC Occitanie, du Département du Lot et de la Région Occitanie au titre de la sauvegarde des monuments historiques

Commentaire :

Les dernières estimations de travaux de l'église St Maur sont d'environ 4 millions d'euros et dans ce type de dossier concernant un monument historique, les dépassements sont légion. Le maire nous précise par ailleurs que compte-tenu des restrictions budgétaires nous serons certainement loin des 80 % de subventions initiaux et que dans le meilleur des cas il ne faut pas attendre un début des travaux avant une grosse année, probablement 2027. Et compte-tenu du résultat de l'expertise, il n'est pas à exclure que la situation de l'édifice s'aggrave dangereusement.

— Adressage

Le conseil municipal valide une rallonge de 1 677€ pour le dossier d'adressage afin de couvrir des modifications, des remplacements de plaques et des oublis.

— Informations et questions diverses

- Après les annonces des futures festivités, journée des jeunes porte drapeaux du Lot à Martel, festival du livre et marché gourmand, le maire nous informe que les 16 et 19 septembre vont avoir lieu deux réunions de travail avec la Préfecture sur l'état des **falaises de Gluges**.

- En effet, les premiers résultats de l'**expertise des falaises** montrent un état de dangerosité notamment au niveau de la partie située au-dessus de l'Hôtel. Un gros rocher doit être mis en sécurité et des protections posées pour éviter toutes chutes de pierres. Un marché public devra être lancé. Le fonds vert et des subventions vont être sollicités.

- **Inauguration de la cuisine de l'Ehpad** le 26 septembre et du lavoir le 11 oct à 11h

- Les travaux du toit de la gendarmerie seront réalisés par l'entreprise Massalves

- **Ancien hospice** : Le maire s'est rapproché de la mairie de St Céré pour partager l'animateur de la société Soliha, acteur associatif de l'économie sociale et solidaire.

- Couverture de la commune par le réseau mobile Orange. Une implantation d'un nouveau relais est en cours sur les hauteurs de la Croix Rempart et devrait être mis en service fin octobre avec la 5G et surtout des ressources data supérieures. Une bien meilleure couverture est attendue ainsi qu'un meilleur accès aux services internet.

- **Nous sommes ensuite revenus sur plusieurs dossiers abordés lors des précédents conseils :**

- **Parc Photovoltaïque** du Département situé sur la commune, route de Brive : après l'avis négatif de la commune, pas de nouvelles du Département. Le maire nous informe de son souhait d'adhérer à la SEM (société d'économie mixte du département gérant les parcs photovoltaïques) afin d'en retirer quelques subsides.

Nous ne sommes pas opposés au photovoltaïque mais pour une installation prioritaire sur les habitations ou les parkings au plus près de besoins. Nous sommes opposés au déboisement sauvage d'hectares de terres ou de transformer nos agriculteurs en « énergiculteurs » au détriment de la fonction première qui est de développer une agriculture de qualité et de proximité leur permettant de vivre dignement. La plus écologique des énergies est celle que l'on ne consomme pas et par conséquent, l'isolation des bâtiments publics, souvent passoires énergétiques, doit être une priorité.

- **Conduites d'eau en CVM** (chlorure de vinyle monomère) : lors d'un précédent conseil, des points de non conformité sur le réseau avaient été révélés et étaient dus à la présence de conduites en CVM, matériau interdit depuis des années car libérant un gaz cancérigène en se dégradant au fil des ans et soluble dans l'eau. M. Levet nous indique que des mesures sont en cours pour repérer et identifier précisément les tronçons à changer.

- **Epandages de digestats de méthanisation** sur la commune : Nous avons demandé si la commune avait eu connaissance d'épandages de digestat de méthanisation sur la commune car nous avons été interrogés par des personnes sans que les faits aient été validés. Le maire répond par la négative. Par ailleurs nous rappelons que les épandages font l'objet d'un arrêté préfectoral qui définit les communes concernées et les modalités. Martel n'est à ce jour pas concerné, mais restons vigilants.

- **Réfection des voiries** : Lors du conseil du mois de juillet ce sujet a été abordé. Rappelons que la dégradation des voiries revient régulièrement en séance. De nombreuses rues sont concernées – rue Tournemire, le Four bas, devant l'école etc. Cependant, le maire faisait remarquer en juillet la difficulté à mobiliser Cauvaldor qui détient la compétence et l'épuisement de ses crédits. À travers ce sujet, c'est toute la gestion de Cauvaldor qui est en cause ainsi que le

désengagement de l'État. Rappelons que la gestion désastreuse d'un projet farfelu comme la Cité de la Mode à Souillac a laissé une ardoise de plusieurs millions d'euros, mais aussi l'actuel Président de Cauvaldor (alors chargé du développement économique) qui dépensait l'an dernier de l'argent public en frais de consulting pour un séminaire sur la stratégie de Cauvaldex ou les coûts d'élaboration du PLUiH avec un recours conséquent à des consultants et aux frais de régie...
